

# Centre d'enfouissement technique de Mont-Saint-Guibert Comité d'accompagnement (COMAC)

Mont-Saint-Guibert, le 20/04/2022.



## Présents à la réunion :

Monsieur Thonart Philippe	Président du Comité d'accompagnement
Mesdames	
Dehaut Sophie	Collège communal de Mont-Saint-Guibert
Nijst Maud	Renewi
Messieurs	
Atitienei Marian	Renewi
Michel Charles	Renewi
Libert Daniel	Habitant (Court-Saint-Etienne)
Darche Thomas	Habitant (Mont-Saint-Guibert) (15 min en retard)
Boulet Luc	UCL
Lebrun Vincent	SPW – DGO3 – DEE – DESO
Delvaux Philippe	Ville d'Ottignies – Louvain-la-Neuve
Hurdebise Quentin	Commune de Mont-Saint-Guibert

## Invité :

Monsieur :	
Jodocy Vincent	Bureau d'études SGS Environnement
Mesdames	
Van Obberghen Adèle	Commune d'Ottignies – Louvain-la-Neuve

## Excusés :

Ectors Axel	Commune de Court-Saint-Etienne
Fransen Thierry	Cabinet de la Ministre

## Absents :

Daneau Jacques	Habitant (Court-Saint-Etienne)
Dauge Laurent	Renewi
De Decker Eric	Habitant (Court-Saint-Etienne)
Depuyt Jeannine	Habitant (Ottignies – Louvain-la-Neuve)
Dillien Pierre	Habitant (Mont-Saint-Guibert)
Evrard Isabelle	Invité par le Président (Province du Brabant wallon)
Pollet Alain	Invité par le Président (hab. Ottignies – Louvain-la-Neuve)
Salpetier Nadia	Commune de Court-Saint-Etienne
Tubier Yves	Habitant (Court-Saint-Etienne)
Vandendries Charles	Habitant (Mont-Saint-Guibert)

## **L'ordre du jour fixé est le suivant :**

L'ordre du jour de cette réunion est provisoirement arrêté comme suit :

0. Préambule ;
1. Approbation du compte-rendu de la réunion du comité d'accompagnement du 06 octobre 2021 ;
2. Intervention de Mr Jodocy, du bureau d'étude SGS, concernant l'étude complémentaire au PIIPES ;
3. Rapport des groupes de travail du Comité scientifique :
  - 3.1. Retour du comité « Eau » ;
  - 3.2. Retour du comité « Air » ;
4. Intervention de l'exploitant concernant le capping provisoire et le suivi des opérations ;
5. Divers.

### **0. Préambule**

-Le Président excuse les différents participants ayant signalé leur absence. Il rappelle qu'une visite des installations est à prévoir. Le Président propose de fixer la date tous ensemble en collaboration avec les exploitants. Le Président demande l'avis des participants sur l'organisation de la visite avant ou après les vacances ?

-Mr Michel explique que le capping ne sera pas plus avancé avant ou après les vacances.

-Mr Thonnart propose de chercher une date avant les vacances, plusieurs membres sollicitent le mois de juin.

-Mme Nijst propose de faire la visite l'après-midi lorsque le site est ouvert.

La date du 27 juin 2022 est retenue, rendez-vous est donnée à l'entrée de la décharge (rue des Trois-Burettes)

***NDLR : Le parking étant limité au niveau de l'entrée de la décharge, l'exploitant propose de se donner rendez-vous sur le parking des bureaux administratifs rue des Trois Burettes 65.***

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 06 octobre 2021**

-Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Intervention de Mr Jodocy, du bureau d'étude SGS ;**

-Le Président rappelle que de nouvelles analyses des eaux souterraines ont été reçues et qu'une étude est en cours pour actualiser l'évolution du panache de polluants. Pour ce faire, des modèles d'écoulement des eaux souterraines et de transport des polluants sont en cours de réajustement.

-Mr Jodocy prend la parole pour présenter l'état d'avancement de l'étude complémentaire au PIIPES.

#### **2.1. Informations hydrogéologiques des investigations récentes**

-Mr Jodocy rappelle tout d'abord la situation modélisée initialement au niveau des chlorures pour l'année 2015. Trois panaches étaient présents : au Nord, au Centre et au Sud. C'est le panache central qui est particulièrement intéressant à discuter. A l'époque, il ne passait pas au-delà du Ruchaux. Or, dans le cadre du programme de surveillance, le piézomètre P38 (au niveau de la station d'épuration) a dépassé le seuil de vigilance à plusieurs reprises. En conséquence, un piézomètre a été installé en aval (le P40) où une contamination a été mise en évidence. Afin de déterminer l'étendue de la diffusion de la pollution, de nouveaux piézomètres ont été mis en place : P41, P42 et P43. Techniquement, il n'était pas possible de mettre en place des piézomètres plus en aval (rue étroite et versants pentus).

-Afin de comprendre cette migration au Nord du Ruchaux de la pollution, il souligne l'importance de prendre en considération l'évolution du niveau des nappes phréatiques. Ce niveau était stable jusqu'en 2018 et puis, à la suite des déficits successifs de précipitation sur plusieurs années, une baisse progressive du niveau des nappes de 50-70 cm a été observée. Fin 2020, après la recharge

hivernale, une recharge inattendue a été observée par suite des fortes précipitations des mois de juin et juillet 2021. La baisse de nappe a une influence sur l'écoulement des eaux souterraines et donc sur l'évolution du panache de contaminants.

-Une carte piézométrique de la nappe des sables (supérieures) a pu être réalisée qui permet de visualiser le sens d'écoulement de la nappe de l'est vers l'ouest avec une incurvation des courbes par le drainage du Ruchaux en aval et un peu en amont de la rue du Ruisseau. Au niveau de la ferme de Profondval le ruisseau n'est plus drainant. Une ligne de séparation des flux est tracée.

-Afin d'affiner le modèle d'écoulement des eaux souterraines, un relevé topographique du ruisseau a été réalisé du Carmel au quartier du Ruchaux. Ce relevé a été comparé aux cotes des piézomètres. Cette opération a permis de mettre en évidence que le Ruchaux est perché au niveau du P37 notamment, un peu après le P38.

-Mr Boulet demande ce qu'il se passe entre la partie où le cours d'eau est drainant et la partie où il n'est pas drainant.

-Mr Jodocy explique que le cours d'eau peut-être perdant plutôt que drainant. Il ajoute qu'en principe, le débit de perte doit être relativement faible dans ce cas-ci car les sédiments sont fins. Plus en aval il y a des résurgences, des sources au contact de la nappe et de la surface. En amont de la station d'épuration, le ruisseau est à sec en été car il est principalement alimenté par les eaux de ruissellement.

-Mr Lebrun le rejoint, l'infiltration est négligeable, le ruisseau est un vrai ruisseau là où la nappe affleure. Il ajoute que la station d'épuration est en pratique la « source » du cours d'eau en été.

-Mr Jodocy reprend sa présentation, un tronçon d'une centaine de mètres n'est donc plus drainant.

## **2.2. Qualité des eaux souterraines au Nord du Ruchaux**

-Depuis 2018, des mesures régulières sont prises. En 2015, il n'y avait pas de contamination au Nord du Ruchaux. Depuis, des dépassements fréquents des seuils de vigilance ont été observés par des paramètres symptomatiques de la pollution du CETEM (les chlorures et le nickel). A partir de 2021, une légère diminution est observée sur les chlorures, une relative amélioration semble être observée. Elle peut être liée à l'évacuation du panache ou à la variation du niveau de la nappe (observé sur d'autres puits dans la zone (P40)).

-Parmi, les trois nouveaux puits de contrôle mis en place (P41 et P42 en dehors du panache), seul le P43 était très contaminé (au cœur du panache) en chlorures et en Nickel. Les concentrations observées étaient plus élevées qu'au P38 en amont au même moment. Il semble donc se trouver dans un axe préférentiel de passage des polluants.

-A noter que des mesures ont également été réalisées dans la nappe du socle où rien d'anormal n'est observé.

-Mr Lebrun ajoute directement qu'il ne faut pas s'étonner de trouver plus de manganèse dans la nappe du socle car le fond biogéochimique y est différent que dans la nappe des sables.

-Les sources en aval, près du Bois des Rêves ont été analysées. Les concentrations y sont légèrement supérieures au fond naturel, mais rien de symptomatique de la pollution du CETEM. Elles semblent donc hors panache. Il précise que l'échantillonnage est compliqué car il s'agit d'une zone marécageuse.

-Mr Lebrun le rejoint et rappelle que novembre 2020 était un mois bien sec et qu'il est donc normal d'observer un carbone organique total élevé.

-Mr Jodocy revient au trajet de la pollution qui semble centré sur la zone du P43, le chemin préférentiel de la pollution. Sur base des courbes piézométriques, l'écoulement des eaux souterraines semble retourner assez rapidement vers le Ruchaux plus en aval, cette intuition doit être confirmée par la modélisation.

-Mr Lebrun ajoute qu'il ne faut pas oublier le caractère variable de la source de polluants. La concentration en un point donné du trajet peut donc varier au cours du temps. Il conseille de bien intégrer cette notion temporelle à l'analyse.

-Mr Libert demande si le P43 peut finalement être utilisé.

-Mr Jodocy répond que pour le moment non.

-Le Président rappelle que la nappe est à 8-10 mètres de profondeur et qu'on ne parle pas ici d'une pollution du sol ou du sous-sol, mais bien des eaux.

-Mr Lebrun rappelle que des sources indépendantes du CET, notamment au niveau des chlorures (piscine) et du carbone organique totale, sont également présente dans la zone.

-Mr Jodocy précise que, dans ce contexte, le Nickel est un meilleur traceur.

-Mr Lebrun demande depuis quand le piézomètre n'est plus mesuré.

-Mr Jodocy répond que c'est depuis la première mesure en juin 2021.

-Mr Lebrun précise que cette donnée est importante car un effet « chasse d'eau » a été observé au niveau de la nappe du bruxellien.

-Mr Jodocy revient sur l'évolution temporelle de la pollution en chlorure. Historiquement, le P11 est le piézomètre qui déclenchait le plus (**NDLR : où les concentrations étaient les plus importantes**), le P12 s'est révélé fort contaminé les dernières années, ce qui n'était pas modélisé initialement la tâche se limitant au P11. En conséquence, la source de la pollution devrait être « élargie » dans le modèle.

-Pour rappel, au niveau des chlorures, le P38 avant 2015 était très bas, a augmenté et maintenant diminue légèrement. La comparaison du P43 aux autres piézomètres montre que les concentrations sont du même niveau que celle du P11 et du P12.

-La baisse du Nickel n'est pas observée au niveau du P38. Mr Jodocy précise que pour le Nickel, l'évolution est plus lente, plus progressive car il s'absorbe plus sur les éléments du sous-sol sous eau.

### **2.3. Intégration des résultats dans la modélisation mathématique**

-Mr Jodocy a intégré les différents résultats (baisse piézométrique, niveaux réels du Ruchaux, modification de la répartition des perméabilités, ajustement des sources de contaminations (P12 notamment) dans le modèle, le recalibration de l'écoulement a permis rapidement de reproduire les observations d'écoulement et le passage du panache vers le Nord sous le Ruchaux.

-La mise à jour du panache de 2015 pour les chlorures confirme l'absence de panache central au Nord du Ruchaux et donc le drainage par le Ruchaux de ce panache. A noter qu'un léger impact (en vert sur la figure) est tout de même observé au Nord du Ruchaux. Cet impact correspond à un enrichissement du bruit de fond naturel par la diffusion des polluants, sans être alarmant.

-Mr Lebrun ajoute que des pollutions historiques peuvent avoir déjà causé des passages au Nord du Ruchaux des polluants. Il cite en exemple la sécheresse intense en 1976 qui a également causé une baisse des niveaux piézométriques.

-Mr Jodocy le rejoint et soutient qu'il peut tout à fait s'agir d'une empreinte du passé.

-La mise à jour du panache en 2021 pour les chlorures confirme le passage au Nord du Ruchaux et un drainage plus en aval par le Ruchaux dans le tronçon situé à proximité de la Source 11. Pour confirmer ce drainage, une solution pourrait être de creuser un piézomètre plus à l'Ouest, mais comme expliqué précédemment c'est techniquement très compliqué.

-Mr Michel s'interroge sur la hauteur de la nappe du Brusselien.

-Mr Jodocy répond qu'il y a 8-10 mètres de zone saturée en eau.

-Mr Jodocy annonce qu'au niveau du P38 la situation devrait être stabilisée d'après le modèle. Il précise que le travail n'a jusqu'à présent été fait que sur les chlorures, il faut faire le même travail sur le Nickel avec l'espoir de tomber sur les mêmes conclusions.

### **2.4. Premiers résultats de l'évaluation des risques du nouveau panache (pas abouti)**

-Mr Jodocy rappelle le contexte législatif (décret sol, PIIPES,...). La pollution est historique, l'objectif est d'évaluer s'il faut faire quelque chose, quand et comment.

-La pollution est souterraine au niveau de la nappe en profondeur, il n'y a pas de risques au niveau des potagers, du sol ou même du sous-sol. -Les polluants ne sont pas volatils, ils ne peuvent pas remonter vers les habitations. Les seuls risques concernent :

- l'usage éventuel de l'eau souterraine (puits de captage),
- les impacts écologiques sur les exutoires naturels des eaux souterraines
- les impacts sur des réserves d'eau potabilisables.

-Il n'y a pas de puits déclarés dans la zone, il n'y a pas non plus de puits non déclarés connus dans la zone, il recommande d'interdire la réalisation de nouveaux captages dans la zone au droit et à proximité du panache. La nappe des sables est globalement une réserve potabilisable, il faut donc éviter la dégradation de nouvelles eaux souterraines.

-Mr Lebrun questionne Mr Jodocy sur l'impact sur la qualité du Ruchaux. La station d'épuration générant des chlorures en quantité (eaux usées et ajout en plus chlorures pour la floculation). Le Nickel semble être un meilleur indicateur, mais la présence de matière organique au niveau du cours d'eau favorise la réduction du potentiel redox et donc la libération des éléments comme le Nickel, le Fer, le Manganèse et l'Arsenic présents dans les roches déplacées dans les nappes alluviales. Difficile de dire si cet enrichissement par le cours d'eau est significatif par rapport à l'enrichissement du au CET. En sortie du panache, la qualité du Ruchaux a-t-il encore une qualité suffisante pour le développement d'un écosystème normal.

-Mr Jodocy va y venir, mais revient d'abord à sa présentation et ajoute que bien que le panache des chlorures retombe dans le Ruchaux, la diffusion elle se propage dorénavant dans le bois de Morimont. Il ajoute que la charge polluante n'a pas changé, il n'y a pas plus de polluants qui arrive in fine dans le Ruchaux, elle arrive un peu plus en aval dans des zones déjà impactées avant par le panache Sud du CETEM. Du point de vue des risques, la situation semble donc stable, même si le panache s'est étendu. Il rappelle que de toute manière la zone en question n'est pas exploitable pour les eaux souterraines (fortes pentes,...).

-Mr Lebrun ajoute qu'il n'y a de fait pas assez d'eau à cet endroit. Il faut, pour un puits de captage dans le bruxellien, au moins 20 mètres d'eau dans le sable. Par ailleurs, les captages communaux sont généralement sur les crêtes pour bénéficier d'une plus grande épaisseur de sable. Même comme ça, il souligne des problèmes d'alimentation. Un captage dans une telle zone ne peut espérer prélever plus de 100 m<sup>3</sup> par an. Il rappelle l'avis initialement favorable de la direction des eaux souterraines concernant l'emplacement du CETEM en amont d'une zone avec trop peu de sable que pour être exploité. Il souligne l'existence du puits de Carmel qui pouvait alimenter une dizaine de personnes mais qui n'aurait pas pu alimenter une centaine de personnes.

-Mr Jodocy ajoute que d'autres études de pompage dans la zone ont effectivement confirmé que la capacité de la nappe des sables était limitée pour une utilisation publique en particulier.

-Mr Delvaux demande s'il ne faudrait pas juste interdire les captages dans les zones jaunes.

-Mr Jodocy le confirme.

-Mr Lebrun ajoute qu'à Braine le Château, ils ont été vérifiés dans et autour de la zone du panache d'une décharge et ils se sont rendu compte que certaines personnes n'étaient pas raccordés au réseau de distribution. Il suggère donc d'envoyer un courrier aux riverains pour les avertir que s'ils ont un puits, ils peuvent le faire analyser gratuitement par le SPW et recevoir des recommandations sur l'usage de l'eau. Il ajoute qu'il faut déborder un petit peu du panache et prendre une tranche de sécurité d'une centaine de mètre car si un voisin pompe de l'eau il peut attirer de l'eau souterraine chez lui. Si des gens ont des puits non déclarés, il faut que les gens soient prévenus. Les puits sont là depuis longtemps. Une information positive doit être transmise, la région a déjà des modèles de courrier (vous n'êtes pas loin d'une décharge, nous voudrions vérifier que vous ne prenez pas de risque, ...). Généralement une réunion d'information est organisée à destination des riverains. C'est

un droit du citoyen d'être informé. Mr Lebrun précise qu'il parle bien de la nouvelle zone au Nord. Il cite l'exemple de la décharge Sodever.

-Mr Danneau ajoute que en tant que riverain ils peuvent sensibiliser leurs voisins. Il craint qu'un courrier officiel de la commune ne sème la panique.

-Mme Dehaut précise qu'un point va être inscrit au collège afin de déterminer ce qui doit être fait et que la décision sera transmise aux autres communes.

-Mr Lebrun demande au bureau d'étude de générer la carte sur base du cadastre. Afin de déterminer les personnes à contacter.

-Mr Libert ajoute qu'il est important de préciser qu'il s'agit de captage, il ne faut pas commencer par la notion de pollution, mais par la notion de captage.

-Le Président le rejoint, le problème ce n'est pas le sol, c'est l'eau en profondeur.

-Mr Lebrun ajoute qu'il faut plutôt préciser qu'il s'agit de l'utilisation d'eau de puits ou d'eau de source. Des termes qui sont plus parlant pour les citoyens

-Le Président rappelle qu'il s'agit d'une pollution minérale et non organique (qui pourrait remonter).

-Mr Lebrun précise que des puits traditionnels existent jusqu'à 40m. 8 mètres de profondeur ce n'est pas beaucoup. Il ne faut donc pas se baser sur cet argument pour ne pas sensibiliser les riverains.

-Mr Danneau revient sur les sources rue Calotte et rue du Moulin à Beurieux, largement utilisée par le passé et interdites de nos jours.

-Mr Libert demande si le clos de Profondval est bien exempt de pollution.

-Mr Jodocy reprend la carte et le confirme, il y a trois piézomètres de contrôle qui confirme l'absence de pollution dans la zone.

-Mr Jodocy en arrive à la charge polluante au niveau du Ruchaux. Entre 2015 et 2021, l'augmentation est de maximum 8%. Autrement dit, la charge est équivalente. L'apport en chlorure des panaches du CETEM est marginal, la pollution est diluée par les eaux usées de la station d'épuration vers l'aval.

-Mr Lebrun préfère attendre la confirmation au niveau du Nickel.

-Mr Jodocy répond qu'il s'y attelle.

-Mr Jodocy présente les projections futures à un horizon de 100 ans. Le panache ne bouge pas beaucoup, il devrait continuer à être drainé par le Ruchaux, la diffusion devrait se faire et la zone en vert augmente donc légèrement.

-Le secrétaire demande ce qu'il va se passer si la nappe continue à baisser.

-Mr Jodocy précise qu'il y a une différence de plusieurs mètres au niveau du Ruchaux après le tronçon perché et que, donc, le tronçon aval devrait toujours rester drainant.

-Mr Delvaux demande si des mesures de la qualité des eaux sont prévues plus en aval.

-Mr Jodocy répond que non car on s'attend à ce que la pollution soit diluée depuis la station d'épuration.

-Mr Jodocy, à son tour, préfère attendre les résultats pour le Nickel avant de tirer des conclusions.

-Mr Danneau demande si des analyses sont réalisées au niveau du Bois des Rêves.

-Mr Delvaux explique qu'à l'époque la province voulait faire une plage et que la commune s'y est opposé.

-Le Président explique que cela sort du giron du CETEM.

-Mr Lebrun ajoute que si un prélèvement doit être réalisé c'est à la sortie de toutes les eaux provenant du CETEM au niveau du drainage des panaches par le Ruchaux et pas plus en aval où la pollution est encore plus diluée.

-Mr Jodocy ajoute qu'une mesure uniquement ciblée sur le Nickel pourrait être intéressante à ce niveau en tenant compte de la dilution par les pluies. Le ruisseau a une sensibilité au vu des zones récréatives prévues, mais il rappelle qu'il n'y a rien d'alarmant, c'est le principe de précaution qui est d'application.

-Le Président remercie Mr Jodocy.

-Mr Lebrun souligne que Mont-Saint-Guibert est le seul endroit où il a été prévu que si un problème était constaté on devait se reposer la question des risques, en nourrissant le modèle comme un outil évolutif dans une autorisation. C'est beaucoup plus puissant que générer un modèle lors de la demande et puis l'oublier par la suite. Il tient à féliciter SGS et Mr Jodocy en particulier pour le suivi et la gestion du panache de pollution. C'est très intéressant.

### **3. Rapport des groupes de travail du comité scientifique**

#### **3.1. Retour du comité « Air »**

-Deux plaintes ont été reçues : une en janvier et une en mars. Celle de mars était due au CETEM (déboitement d'une canalisation avec du gaz), celle de janvier n'était pas due au CETEM mais à Firmenich.

-Mr Libert ajoute que c'est lui qui a formulé les deux plaintes.

### **4. Intervention de l'exploitant concernant le capping provisoire et le suivi des opérations**

#### **4.1. Capping provisoire**

-Mr Michel explique que le capping provisoire est toujours en phase de préparation pour garantir des matériaux répondant au cahier des charges.

-Il présente le macro-planning pour la réalisation du capping jusque fin 2024, certaines zones ont déjà un capping en place (en vert et en jaune dans la présentation).

-Il rappelle que le capping provisoire est constitué de trois couches :

- des granulats pour une couche de couverture intermédiaire qui doit permettre de garantir l'alimentation du réacteur,
- un géotextile,
- des terres de seconde catégorie permettant de garantir l'alimentation du bioréacteur.

-L'arrêté du 14 juin 2001 définit les matériaux pouvant être valorisés, c'est le code 170103 qui est le plus pertinent pour le capping provisoire.

Le cahier des charges définit pour la couche de couverture intermédiaire différents paramètres :

- pente (angle frottement),
- matières organiques (teneur à respecter pour éviter la dégradation sur le long terme),
- teneur en solubles,
- perméabilité,
- granulométrie : c'est le critère le plus difficile à rencontrer (< 63 µm de moins de 35% et < 80 µm de moins de 12%). C'est compliqué techniquement de respecter les critères et c'est ça qui prend du temps à obtenir. Ca découle de la modification des conditions sectorielles pour les décharges.

-Il ne faut pas tenir compte dans les données présentées des analyses PTV406 imposées pour les ouvrages de génie civil (fondation et sous fondation voirie). Deux limites doivent en principe être respectées celles de l'AGW de 2001 sur la valorisation et celles de l'AGW du 18/03/2004 interdisant la mise en CETEM de certains déchets granulaires. Une analyse juridique a permis de dire le CETEM n'était pas visé par l'arrêté de 2004 « End of Waste »), mais qu'il devait respecter l'AGW de 2001.

-En résumé, il y a beaucoup de paramètres à respecter, analyse un flux de déchets pour voir s'il répond aux critères coûte environ 2000 €, le travail préparatoire à réaliser est donc conséquent. Il faut bien prendre conscience que c'est environ 100.000 tonnes de matière à apporter pour l'ensemble du CETEM. Il faut donc mieux bien prendre le temps de les sélectionner.

-Pour revenir au macro-planning : 5 phases successives de 20.000 Tonnes sont prévues à partir de la zone déjà couverte vers les moteurs. Les travaux seront peut-être finis fin 2024. Ca va prendre du temps, mais il n'y a pas de contrainte temporelle, sice n'est entre le capping provisoire et le capping définitif pour ce qui concerne les tassements différentiels (il faut éviter un déchirement du géotextile. Il vaut mieux prendre le temps.

-Mr Boulet demande où on en est par rapport au tassement.

-Mr Michel propose de mettre à jour l'analyse qu'il avait faite il y a quelques années pour le prochain comité d'accompagnement, ils deviennent marginaux. De manière générale dans les CET, ça tasse fort au début et puis ça diminue ensuite rapidement. Il faut attendre que les tassements différentiels soit de moins de 1,5% en relatif par rapport à l'année précédente pour envisager un capping définitif.

-Mr Danneau demande si des zones où des tassements plus fort que prévu ont été observé par endroit.

-Mr Michel répond que non.

#### **4.1. Production de biogaz**

-Au niveau de la collecte réelle de biogaz elle est stable à 2000 m<sup>3</sup>/h. L'évolution ne suit plus la modélisation initiale de production et de collecte. La collecte a évolué au fil du temps :

- installation d'un surpresseur pour mettre le site en dépression et mieux récolter le gaz,
- première ligne de moteur à gaz en 96,
- en 2001-2003 deuxième ligne de moteurs 13 moteurs à gaz et plusieurs torchère, surcapacité sur site) sur base des volumes de déchets apportés.
- en 2000, interdiction de mise en CET des déchets organiques et donc décroissance de la production de gaz plus ou moins rapide jusque 2010 où avec le projet de recherche Minerve, le bioréacteur a été alimenté en eau pour faire en sorte que les bactéries se comportent correctement (inflexion de la courbe) et éviter, d'une part, la décroissance vertigineuse du débit de biogaz et, d'autre part, un risque d'endormissement et de réveil futur de la décharge.
- depuis 2015-2016, le débit est constant. L'écart entre la collecte théorique et réelle est donc reportée dans le temps.

-Depuis le début, la concentration en méthane est stable entre 47 et 50%. Les moteurs fonctionnent de manière optimale à 50%, de manière nominale jusque 45%. En pratique, il faut éviter les émissions passives de gaz, mais il faut aussi éviter de pomper trop pour ne pas prendre trop d'oxygène. Les surpresseurs fonctionnent de manière dynamique en fonction des valeurs de concentration en oxygène et en méthane. La décharge devrait continuer à fonctionner après 2031, même dans le secteur 1.

-Le Président rappelle que le débit minimum pour le fonctionnement des moteurs du CETEM a été fixé initialement à 200 m<sup>3</sup> et on en est encore loin.

#### **5. Divers**

Le Président donne rendez-vous aux membres fin juin pour la visite du CETEM.

Il remercie le secrétaire qui va quitter la commune de Mont-Saint-Guibert.